

AMÉNAGEMENT LINGUISTIQUE

AVIS

Adopté en Conseil de Direction le 6 janvier 2000

sur le RAPPORT

présenté par Monsieur Jean-Claude IRIART

réfèrent du groupe de travail

SOMMAIRE



1 . AVIS.	p.3
2 . RAPPORT.	p.7
INTRODUCTION.	p.8
2.1 ETAT DES LIEUX .	p.9
2.1.1 Contexte.	p.9
2.1.2 Difficultés	p.10
2.2 PRECONISATIONS	p.11
2.2.1. Mettre en place un dispositif de mesure de la demande sociale .	p.11
2.2.2 Mettre en place un dispositif de financement spécifique à l'enseignement des langues régionales	p.12
2.2.3. Organiser un concours spécifique pour le recrutement des Professeurs des Ecoles enseignant de et en langues régionales .	p.12
2.2.4 Définir et. mettre en place une campagne de sensibilisation sur l'intérêt de l'apprentissage du basque et en langue basque.	p.13
2.2.5. Officialiser les objectifs à atteindre en matière d'acquisition de la langue basque et les outils d'évaluation correspondants	p.13
CONCLUSION	p.14
ANNEXE	p.15

AVIS ADOPTÉ PAR LE CONSEIL DE DIRECTION

6 JANVIER 2000

1 - AVIS

L'enquête sociolinguistique¹ menée en 1996 a montré qu'en Pays Basque nord, tous les indicateurs de l'évolution sociolinguistique (transmission familiale, processus de perte et gain de bascophones, évolution de la connaissance de l'euskara, utilisation dans le milieu familial et social) annoncent une perte ininterrompue de la langue basque. Celle-ci, loin de s'atténuer, s'accroît et situe déjà l'euskara à un niveau très bas. Pour expliquer cette mutation, un double constat s'impose :

- La transmission familiale n'a pratiquement pas d'effets.
- Les efforts produits ces trente dernières années dans le domaine de l'enseignement ont, en partie, permis de pallier le manque d'efficacité de la transmission familiale mais ne suffisent pas à inverser la tendance au déclin de la langue basque.

Le schéma d'aménagement a permis de concevoir et d'élaborer un aménagement linguistique global dans lequel l'enseignement du et en basque occupe une place déterminante. Son développement se heurte actuellement à plusieurs difficultés :

- En l'absence d'une évaluation globale de la demande sociale, il est difficile d'anticiper les besoins et les créations de postes, et de mettre en œuvre une politique de formation des enseignants en langue basque.
- Les moyens affectés par l'Education Nationale sont différenciés entre enseignement public et privé sous contrat et se déclinent par Académie puis par département. De même, la dotation globale annuelle des emplois d'enseignants est différente selon les filières d'enseignement. Les cartes scolaires du public et des filières privées se font séparément. Dans ce système, la création d'une classe ou d'un poste de basque est concurrente en terme d'affectation de moyens à l'ouverture d'une classe ou d'un poste ailleurs dans le département ou en Aquitaine. Concernant les enseignants, le système de concours tel qu'organisé aujourd'hui ne permet pas toujours d'avoir des enseignants titulaires maîtrisant la langue basque
- Enfin, même si de plus en plus de parents souhaitent scolariser leurs enfants en langue basque, l'intérêt du bilinguisme n'est pas bien identifié et compris dans la société.

Partant de ces constats, le Conseil de Développement préconise cinq mesures opérationnelles

1. La mise en place d'un dispositif de mesure de la demande sociale

Le 15 décembre 1997, le CIADT a défini la politique de l'Etat en ces termes :

"La politique proposée par l'Etat vise à répondre à la demande d'enseignement du basque et en basque (...) L'inspection d'Académie recevra les moyens d'apporter une réponse systématique et volontaire de l'Etat à la demande sociale effectivement constatée"

¹ Enquête sur la « continuité de la langue basque » réalisée conjointement par l'Institut Culturel Basque, le Gouvernement de Navarre et le Gouvernement Autonome d'Euskadi

En s'appuyant sur cet engagement de l'Etat, le CDPB propose de construire avec l'Education Nationale, un dispositif de mesure de la demande sociale sur l'ensemble du Pays Basque et s'engage à apporter son concours dans le cadre de la cellule prévue à cet effet et annoncée par le Recteur, le 10/12/1999.

En complément de ce recensement de la demande sociale, le CDPB souligne l'importance de travailler sur l'offre, une offre structurée suscitant une demande et réciproquement.

2. La mise en place un dispositif de financement spécifique à l'enseignement des langues régionales

Cette préconisation devrait permettre d'identifier les moyens spécifiques mis à disposition des Académies pour le développement de l'enseignement en langue et des langues régionales, de même que les critères de répartition infra-régionaux.

3. L'organisation d'un concours spécifique pour le recrutement des Professeurs des Ecoles enseignant en langues régionales

Pour l'enseignement primaire, un concours de Professeur des écoles bilingue (langue régionale / français), permettrait de reconnaître la spécificité des enseignants de et en langue régionale, mais aussi de limiter le recours à des suppléants éventuels qui ont un statut précaire.

Pour l'enseignement secondaire, et à l'instar des concours bivalents existants pour les professeurs des lycées professionnels, il est recommandé la mise en place de concours permettant de tester la capacité de l'enseignant à enseigner la matière concernée et de le faire en langue régionale.

4. La définition et la mise en place d'une campagne de sensibilisation sur l'intérêt de l'apprentissage du basque et en langue basque

S'adressant en priorité aux familles, enseignants et élus, cette campagne de communication, au profit des trois filières et portée par les fédérations et associations de parents d'élèves, vise à promouvoir et développer l'enseignement bilingue en présentant les intérêts et avantages de l'apprentissage de la langue basque.

5. L'officialisation des objectifs à atteindre en matière d'acquisition de la langue basque et les outils d'évaluation correspondants, dans l'enseignement primaire

Afin d'évaluer le niveau de maîtrise de la langue basque, les différentes filières ont élaboré des outils d'évaluation. En prenant appui sur ces pratiques, il conviendrait ici de définir et de publier officiellement un référentiel d'évaluation commun à l'ensemble des filières, annonçant les objectifs à atteindre aux différents niveaux de la scolarité, et précisant les critères et les outils d'évaluation.

Le CDPB suggère que la concrétisation des mesures ici préconisées s'inscrive dans une échéance de deux ans (2000-2001).

Le développement de l'enseignement du basque et en basque s'inscrit dans la problématique plus globale de l'aménagement linguistique en Pays Basque, identifié lors des travaux de Pays Basque 2010 comme un levier fondamental de l'identité culturelle basque.

Il convient de rappeler que cette politique d'ensemble s'appuie sur quatre axes d'interventions :

- l'enseignement du et en basque et l'alphabétisation des adultes
- la signalétique et la toponymie basque
- les médias bascophones
- la présence de la langue dans les services publics

Ainsi, bien que le caractère stratégique majeur d'une politique en faveur de l'enseignement du et en basque soit indéniable, l'objectif final de développement de la pratique de la langue basque appelle impérativement une mise en œuvre simultanée des autres volets du schéma linguistique pour une politique linguistique d'ensemble efficace.

La création du Conseil de la Langue, le renforcement d'Euskaltzaindia, l'implantation d'une Unité Mixte de Recherche sur la langue basque à Bayonne, ou encore l'utilisation des NTIC notamment en tant que support pédagogique, seront autant de moyens favorables au développement de la langue basque

**RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL
PRÉSENTÉ PAR
Monsieur Jean-Claude IRIART**

2 - RAPPORT

Introduction

Le renforcement de l'enseignement bilingue est un thème inscrit au Schéma d'aménagement et de développement du Pays Basque (SADPB).

C'est donc dans le cadre de l'opération du SADPB « élaborer et mettre en place une stratégie de développement d'ensemble de l'enseignement du basque et en basque » sur l'intégralité du territoire, en axant la priorité sur le primaire, que le Conseil de développement a mobilisé un groupe de travail.

Basée sur la concertation, la méthodologie de ce groupe a reposé sur une organisation à double niveau :

Niveau 1: Le Conseil de Développement du Pays Basque (CDPB) et les organismes représentatifs des trois filières d'enseignement du basque et en basque (*Ikas Bi, Euskal Haziak et Seaska*) qui se sont engagés à élaborer une stratégie concertée pour développer l'enseignement du et en basque.

Niveau 2: Le groupe de travail, élargi et ouvert, aux différents acteurs de l'enseignement, aux membres adhérents du CDPB intéressés par ce thème de travail, à des organismes non-adhérents ayant manifesté leur volonté de contribuer à la réflexion apporte un appui et valide les options proposées par le niveau 1

Ce document, comprend donc un état des lieux relatif à ce thème, mais aussi et surtout une synthèse des préconisations ayant émergé durant les diverses séances de travail.

2.1 – Etat des lieux

2.1.1 - Contexte

L'enquête sociolinguistique² menée en 1996 a montré qu'en Pays Basque nord, tous les indicateurs de l'évolution sociolinguistique (transmission familiale, processus de perte et gain de bascophones, évolution de la connaissance de l'euskara, utilisation dans le milieu familial et social) annoncent une perte ininterrompue de la langue basque. Celle-ci, loin de s'atténuer, s'accroît et situe déjà l'euskara à un niveau très bas.

Pourtant la langue basque vit une situation paradoxale : alors que de plus en plus de personnes déclarent souhaiter le parler, de moins en moins de personnes l'utilisent.

Les travaux de Pays Basque 2010 ont clairement posé les enjeux attachés à l'identité culturelle en terme de résolution de la dualité modernité / tradition. Cependant, la langue basque, facteur essentiel de cette identité, est en déclin rapide notamment dans les classes d'âge les plus jeunes du Pays Basque. Concernant la situation actuelle, un double constat peut être établi :

- La transmission familiale n'a pratiquement pas d'effets.
- Les efforts produits ces trente dernières années dans le domaine de l'enseignement ont, en partie, permis de pallier le manque d'efficacité de la transmission familiale mais ne suffisent pas à inverser la tendance au déclin du basque.

Le schéma d'aménagement a permis de concevoir et d'élaborer un aménagement linguistique global dans lequel l'enseignement du et en basque occupe une place déterminante.

Les travaux engagés par le Conseil de Développement du Pays Basque dans le cadre de ce groupe de travail ont donc comme finalité une optimisation de l'offre d'apprentissage de la langue basque, afin que tout parent le désirant ait la possibilité d'y inscrire ses enfants.

Trois filières dispensent un enseignement de et en langue basque (chacune développant une stratégie propre) :

- la filière publique et la filière privée catholique qui proposent deux modèles, l'initiation et le bilingue.
- La filière associative, Seaska, qui offre un système éducatif basé sur l'immersion, où l'éducation se fait en langue basque, avec introduction progressive du français comme langue d'enseignement à partir du CE1

² Enquête sur la « continuité de la langue basque » réalisée conjointement par l'Institut Culturel Basque, le Gouvernement de Navarre et le Gouvernement Basque.

- **Emplois de et en basque affectés dans le premier degré**

	<i>Public</i> ³	<i>Privé confessionnel</i> ²	<i>Associatif (Seaska)</i> ⁴
1998	60,5	28	82,5
1999	65,5	29	84

Source : Inspection Académique des Pyrénées – Atlantiques (novembre 1999).

- **Effectifs dans le premier degré**

	<i>Public</i>	<i>Privé confessionnel</i>	<i>Associatif (Seaska)</i>
1998	1 992	962	1 292
1999	2 191	1 003	1 333

Source : Inspection Académique des Pyrénées-Atlantiques (novembre 1999).

Il convient par ailleurs de prendre en considération l'offre de l'enseignement en itinérance qui concerne :

- 1 397 élèves et mobilise 9,5 emplois dans l'enseignement public.
- 139 élèves dans l'enseignement catholique.

2.1.2 - Difficultés

Le développement de l'enseignement du basque et en basque se heurte actuellement à plusieurs difficultés :

- En l'absence d'une évaluation globale de la demande sociale, il est difficile d'anticiper les besoins et les créations de postes, et de mettre en œuvre une politique de formation des enseignants en langue basque.
- Les moyens affectés par l'Education Nationale sont différenciés entre enseignement public et privé sous contrat et se déclinent par Académie puis par département.
De même, la dotation globale annuelle des emplois d'enseignants est différente selon les filières d'enseignement ; les cartes scolaires du public et des filières privées se font séparément.

³ Les chiffres indiqués dans la colonne (public et privé confessionnel) ne comprennent pas les postes affectés à l'enseignement en langue française dans les filières bilingues.

⁴ Les chiffres indiqués dans cette colonne reprennent l'ensemble des enseignants affectés à Seaska dans le premier degré (postes d'enseignement en langue régionale + postes d'enseignement en langue française).

Dans ce système, la création d'une classe ou d'un poste de basque est concurrente en terme d'affectation de moyens à l'ouverture d'une classe ou d'un poste ailleurs dans le département ou en Aquitaine. Il est donc difficile pour l'enseignement en basque de se faire une place dans ce dispositif. Ce dernier engendre des crispations supplémentaires (y compris au niveau local) dans la mesure où toute action de développement de l'enseignement en basque peut être perçue comme venant gêner le redéploiement ou le renforcement de telle ou telle autre filière de formation.

- Concernant les enseignants, le système de concours tel qu'organisé aujourd'hui ne permet pas toujours d'avoir des enseignants titulaires maîtrisant la langue basque. Depuis la rentrée 1998, des épreuves d'admission en 1^{ère} année d'IUFM, spécifiques au basque, ont été ouvertes. Cinq étudiants bascophones ont présenté le concours de Professeur des Ecoles en 1999. De même, des concours spéciaux d'Instituteurs sont actuellement organisés pour résorber les suppléants en activité. Les conditions requises pour se présenter à ces sessions (4 années d'enseignement + Licence) ont permis à 10 suppléants d'être admis cette année. Il reste à ce jour 33 suppléants dans les Pyrénées-Atlantiques dont 2 suppléants de béarnais.
- Enfin, même si de plus en plus de parents souhaitent scolariser leurs enfants en langue basque, l'intérêt du bilinguisme n'est pas bien identifié et compris dans la société du Pays Basque.

2.2 – Préconisations

2.2.1 - Mettre en place un dispositif de mesure de la "demande sociale

Le Conseil de développement du Pays Basque propose d'engager, avec l'Education Nationale, un partenariat pour mettre en place un dispositif de mesure de la "demande sociale" en matière d'enseignement du basque et en basque en s'appuyant sur l'engagement du CIADT (15.12.97).

"La politique proposée par l'Etat vise à répondre à la demande d'enseignement du basque et en basque. Cette demande doit cependant obéir à des critères admis par tous : engagement écrit des parents, engagement des municipalités pour les locaux, engagement du conseil des maîtres et du conseil d'école. L'inspection d'Académie recevra les moyens d'apporter une réponse systématique et volontaire de l'Etat à la demande sociale effectivement constatée"

Quel que soit le type d'action à mettre en œuvre, les participants ont insisté sur l'importance des pôles urbains ; si la priorité concerne l'ensemble du territoire, les zones urbaines et principalement l'agglomération BAB (où moins de 2% des enfants scolarisés suivent un enseignement de ou en basque) doivent être traités avec le plus d'intensité.

2.2.2 - Mettre en place un dispositif de financement spécifique à l'enseignement des langues régionales

- Définir des critères techniques objectifs permettant, dans le cadre de la dotation globale affectée à l'Académie, de quantifier les moyens supplémentaires nécessaires aux départements développant un enseignement de et en langue régionale.
- Financer une stratégie de développement de l'enseignement du basque et en basque sur des lignes budgétaires définies nationalement, et spécifiquement affectées à l'enseignement des langues et en langues régionales.
Cette suggestion est formulée dans l'objectif de pouvoir identifier les moyens spécifiques mis à disposition des Académies pour le développement de l'enseignement en langue et des langues régionales, de même que les critères de répartition infra-régionaux.
- Au sein de cette enveloppe, identifier les moyens qui pourraient être mobilisés au profit de la langue basque.

Au-delà du recensement de la demande, le groupe a souligné l'intérêt de travailler sur l'offre, une offre structurée suscitant une demande et réciproquement.

2.2.3 - Organiser un concours spécifique pour le recrutement des Professeurs des Ecoles enseignant de et en langues régionales.

Le système de recrutement et de formation des enseignants, commun à l'ensemble du territoire, ne favorise pas le recrutement d'enseignants bilingues.

Pour l'enseignement primaire

Le concours unique actuel ne permet pas de mesurer la capacité à enseigner en langue régionale.

Un concours de **Professeur des Ecoles bilingue** (langue régionale / français), où les postulants candidateraient sur ces postes là et non sur les postes généraux est proposé.

Un tel système, respectant le principe républicain du concours, permettrait de reconnaître la spécificité des enseignants de et en langue régionale, mais aussi de limiter le recours à des suppléants éventuels qui ont un statut précaire.

Cependant, un tel programme doit s'accompagner d'une gestion rigoureuse et prévisionnelle. En effet, si la demande en enseignement de et en langue régionale augmente, elle entraînera un accroissement du besoin en enseignants bilingues et donc une diminution des postes de français. Afin d'éviter de trop fortes crispations, le Conseil de développement du Pays Basque propose de lier ce volet à une enveloppe financière distincte. Des transferts seront inévitables, mais une dotation spécifique permettrait d'atténuer les rapports de force.

Pour l'enseignement secondaire

Le principe de concours bivalent existe déjà dans le CAPES de basque. La capacité du candidat à enseigner en basque et dans une autre matière optionnelle (Anglais, Français, Histoire - Géographie, Espagnol) est vérifiée.

Il serait intéressant cependant d'élargir le panel des matières optionnelles à toutes les matières également enseignées en langue basque.

Il convient d'entendre ici le concept de bivalence à l'exemple des concours existants pour les professeurs de lycées professionnels.

2.2.4 - Définir et mettre en place une campagne de sensibilisation sur l'intérêt de l'apprentissage du basque et en langue basque

Le groupe de travail a retenu l'idée d'une stratégie destinée à sensibiliser et informer les familles sur les intérêts et avantages de l'apprentissage de la langue basque, tant pédagogiquement que professionnellement et culturellement.

L'hypothèse d'une campagne de communication, commune aux trois filières, avec comme objectif de promouvoir et développer l'enseignement bilingue a été étudiée.

Un cabinet de communication a été sélectionné, après appel d'offre, et des financements sont actuellement recherchés.

Le portage juridique incomberait aux trois filières associées, le Conseil de développement participant à la démarche en tant qu'appui logistique et technique.

Le public visé par cette campagne serait :

- les parents d'enfants
- les enseignants et directeurs d'établissements scolaires
- les élus
- les médias

L'objectif est d'entamer cette campagne début 2000, période de décision pour les parents, de telle sorte que les effets soient perceptibles dès la rentrée de cette même année.

La poursuite du projet, et donc la sollicitation du cabinet de communication retenu, dépendra des subventions allouées.

2.2.5 - Officialiser les objectifs à atteindre en matière d'acquisition de la langue basque et les outils d'évaluation correspondants.

Afin d'évaluer le niveau de maîtrise de la langue basque, les différentes filières ont élaboré des outils d'évaluation. En prenant appui sur ces pratiques, il conviendrait ici de définir et de publier officiellement un référentiel d'évaluation commun à l'ensemble des filières, annonçant les objectifs à atteindre aux différents niveaux de la scolarité, et précisant les critères et les outils d'évaluation.

Conclusion

Le développement de l'enseignement du basque et en basque s'inscrit dans la problématique plus globale de l'aménagement linguistique en Pays Basque, identifié lors des travaux de Pays Basque 2010 comme un levier fondamental de l'identité culturelle basque.

Il convient de rappeler que cette politique d'ensemble s'appuie sur quatre axes d'interventions :

- l'enseignement du et en basque et l'alphabétisation des adultes
- la signalétique et la toponymie basque.
- les médias bascophones
- la présence de la langue dans les services publics

Ainsi, bien que le caractère stratégique majeur d'une politique en faveur de l'enseignement du et en basque soit indéniable, l'objectif final de développement de la pratique de la langue basque appelle impérativement une mise en œuvre simultanée des autres volets du schéma linguistique pour une politique linguistique d'ensemble efficace.

ANNEXE

**Liste des participants aux diverses réunions du groupe de travail
« stratégie de développement de l'enseignement
du basque et en basque »**

<i>Nom</i>	<i>Organisme</i>
ANETAS Marie-Josée	Seaska
BOSCQ Jacques	Union Patronale
BOURGOIN Paxkal	S-P-E-L-C
COYOS Jean-Baptiste	Conseil Général
DELETRE Annie	S-G-E-N / C-F-D-T Pays-Basque
DESPIERRE Jean	Syndicat des Enseignants
ERROTABEHHERE Xan	Ikas
ESTEBAN Mixel	Ikas-Bi
ETCHANDY Charles	CCI Bayonne Pays-Basque
ETCHEVERRY Jean-Pierre	Ikas-Bi
EYHERABIDE Benat	Euskal-Haziak
EYHERABIDE Estebe	Seaska
HACALA Germaine	I-E-N
HARAN Yves	Conseiller Pédagogique Education Nationale
HARISTCHELAR Jean	Euskaltzaindia
HARIGNORDOQUY J-Louis	Hemen
JARRIE Danièle	S-N-U-I-P-P
JORAJURRIA Michel	Pindarrak
LABESCAU Sylvie	Erakasleak
LERALU Claudine	I-E-N Honoraire
LICHAU Isabelle	I-E-N Conseiller du Recteur
LOUSTAU-LAPLACE Françoise	UNSA-SE-FEN
MICHELENA Pantxo	Erakasleak
OXANDABARATZ Maite	C-F-D-T Enseignement privé
PEHAU Joël	Syndicat des Enseignants
SARGENI-CHETAUD Isabelle	S-N-U-I-P-P
SARRAILLET Jakes	Chargé de Mission Inspection
SETOAIN Suzanne	Direc Diocésaine Enseignement Catholique
SOUBELET Bernard	Adjoint Maire de St Jean de Luz
TOUYA Noël	Seaska
UNHASSOBISCAY Jean	Maire de Béhorléguy